

Image not found or type unknown



## Frais kilométriques en dehors des périodes de travail

Par **ROULIO87000**, le **28/05/2024** à **12:02**

Bonjour à tous,

Je suis technico-commercial avec un véhicule de service et ai récemment effectué un déplacement pour mon employeur avec mon véhicule personnel pour aller voir un prospect un vendredi soir et effectuer un SAV le samedi matin. Me déplaçant par la même occasion vers le nord de ces positions le dimanche pour mon anniversaire, j'ai donc dû prendre mon véhicule personnel pour que l'on ne me reproche pas d'utiliser le véhicule de la société en dehors de mes périodes de travail comme il l'est stipulé dans mon contrat.

Le cheminement était le suivant : Lyon - Pommiers - Chille - Buvilly - Lyon

Aujourd'hui mon employeur ne souhaite pas me rembourser les indemnités kilométriques en lien avec les déplacements pro effectués. Il m'indique que j'aurais dû lui demandé la permission d'utiliser le véhicule de service.

Est-il dans son bon droit ?

En vous remerciant par avance.

Par **Marck.ESP**, le **28/05/2024** à **16:28**

Bienvenue sur LegaVox,

Visiblement, il préférerais vous autoriser à utiliser le véhicule de service, plutôt que vous

rembourser vos frais de véhicule personnel utilisé sans accord préalable.

Pour moi, votre employeur n'est pas en tort.